

Message de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, lu par Mme Roselyne Bachelot, ministre des solidarités et de la cohésion sociale, sur la politique familiale, à Nancy le 25 juin 2011.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai souhaité m'adresser à vous, à travers ce message, pour saluer le rôle que jouent vos associations dans la réussite de la politique familiale française.

Le mouvement familial est un partenaire essentiel de l'Etat, tant pour la mise en œuvre des actions en faveur des familles, que pour la réflexion sur les valeurs de notre société et l'engagement quotidien à les faire vivre.

Comme vous le savez, la France est un modèle en Europe parce qu'elle concilie un taux de natalité élevé, de plus de 2 enfants par femme, et un taux d'activité féminin atteignant 85%. J'y vois le résultat des efforts que nous consacrons à soutenir les familles. J'ai souhaité que nous poursuivions cet engagement malgré le contexte économique difficile. Alors que notre pays a traversé la plus grave crise économique depuis 80 ans, et que nos finances publiques connaissent de fortes contraintes, nous consacrons à la famille plus de 5% de notre PIB, soit deux fois plus que nos voisins européens. J'ai souhaité maintenir cet effort, car la famille n'est pas un simple domaine de l'action gouvernementale, c'est le pilier de notre société.

La famille porte les valeurs fondamentales de la France, et d'abord celle de la solidarité. Elle s'exerce à plusieurs niveaux. Nous devons favoriser la solidarité entre membres d'une même famille. Je pense notamment à l'aide aux aînés atteints de la maladie d'Alzheimer. Il faut aider leurs proches à s'occuper d'eux autant qu'ils le souhaitent et à les entourer dans les meilleures conditions. C'est pourquoi nous avons notamment développé, dans le cadre du Plan Alzheimer, des solutions de répit pour les aidants familiaux.

Au niveau de la société elle-même, la solidarité envers les familles est au cœur de notre modèle social, que j'ai eu à cœur de protéger en réformant notre régime de retraite. Je pense en particulier aux femmes qui ont élevé 3 enfants, et aux parents d'enfants handicapés : par leur engagement familial, ils ont eux aussi contribué à préparer l'avenir du pays. Il est donc juste que l'indemnité du congé de maternité soit intégrée au calcul de la pension, et que les mères d'au moins 3 enfants approchant de l'âge de la retraite voient reconnaître leur contribution à la société lorsqu'elles se sont arrêtées de travailler pour élever leurs enfants. Elles pourront donc bénéficier d'une retraite sans décote à 65 ans. De même, puisque l'arrivée d'un enfant handicapé dans une famille modifie la vie professionnelle des parents, il est juste que la solidarité nationale s'exerce. Enfin, alors que la France s'apprête à engager une réforme de la dépendance, je tiens à vous remercier vivement de votre contribution aux discussions sur ce sujet, au sein du Haut Conseil à la Famille comme dans les groupes de travail d'experts. Roselyne BACHELOT m'a remis cette semaine les différents scénarios que le Gouvernement étudiera pour faire le meilleur choix dans les prochaines semaines. Répondre au défi de la dépendance est crucial pour garantir l'avenir de notre modèle social et la pérennité de la solidarité entre les générations.

Pour relever ce défi, les familles doivent être aidées et reconnues, en privilégiant notamment le maintien à domicile. Car chaque personne âgée doit, dans la mesure du possible, avoir le libre

maintien et d'adhérer, car chaque personne a ses droits, dans la mesure du possible, et on lui laisse le choix de rester vivre chez elle si elle le souhaite.

L'égalité des chances est également une valeur centrale de notre politique familiale. J'ai voulu que chaque enfant handicapé ait accès à l'école de la République. Nous allons donc recruter dès l'an prochain des auxiliaires de vie scolaires plus nombreux, mieux formés et mieux payés. Cela permettra aux enfants handicapés, et à leurs parents, de trouver des solutions pérennes, et de confiance, pour que la scolarisation ne soit plus un parcours semé d'embûches et à recommencer chaque année à zéro.

Enfin, vous savez combien la valeur du travail est au cur de mon action. Notre politique familiale permet de concilier vie familiale et vie professionnelle. Ce modèle français fonctionne bien : il repose sur le libre choix donné aux parents, et particulièrement aux mères, de se consacrer à l'éducation de leurs enfants ou d'exercer une profession et de confier leur enfant aux professionnels de la petite enfance. Nous accompagnons ce choix, en développant les places de garde pour les jeunes enfants : nous nous étions engagés à proposer 200 000 places supplémentaire d'ici 2012, notre engagement sera tenu. Ainsi, les femmes qui souhaitent travailler pourront reprendre un emploi plus rapidement après une naissance.

Vous le voyez, le Gouvernement s'efforce d'apporter un soutien constant aux familles afin qu'elles puissent prospérer et envisager l'avenir avec sérénité. Mais fonder une famille, c'est aussi une responsabilité, vous le savez bien. Le Gouvernement a donc décidé que les parents qui ne remédient pas à l'absentéisme scolaire de leurs enfants verraient leurs allocations familiales suspendues, jusqu'à ce qu'ils aient répondu à l'obligation de scolariser leurs enfants. Elever ses enfants n'est pas une sinécure, mais tous les parents ont le devoir de prendre et d'exercer leurs responsabilités.

La famille est une institution centrale de notre société, qui, pour vénérable qu'elle soit, n'en est pas moins fragile. Face à la crise, elle a prouvé le rôle éminent qu'elle jouait pour préserver certains Français de la précarité. Mais sa force est parfois menacée par les évolutions de notre monde, qui, malheureusement, place trop souvent l'individualisme, la vision de court-terme, la course à la performance, au premier rang des vertus du sujet moderne. Nous devons faire en sorte de préserver les valeurs que la famille incarne.

Je pense notamment aux récents débats sur la révision des lois de bioéthique. Je tiens à rappeler qu'un enfant est le fruit de l'amour entre ses parents. La gestation pour autrui signifie la marchandisation du corps, elle fait de l'enfant un bien produit par une femme pour une autre. Je sais combien de couples souffrent de ne pouvoir donner la vie. Mais nous ne devons pas, pour répondre à leur détresse, faire entrer des enfants dans la vie sous la forme d'un abandon programmé. Voilà pourquoi le Gouvernement a maintenu son opposition à la pratique des mères porteuses. Nous avons également souhaité que le principe de l'interdiction des recherches sur l'embryon soit maintenu. Il s'agit du respect de principes éthiques, qui engagent notre conception de l'humanité. Je souhaite que la société française soit ouverte à toutes les différences, qu'elle sache accueillir les enfants souffrant d'un handicap, et les chérir comme des sources d'enrichissements et d'ouverture pour tous les esprits.

Promouvoir les familles, c'est un engagement d'avenir. Je serai donc très heureux de vous accueillir à l'Elysée, cette année encore, pour remettre la médaille de la famille française à nos concitoyennes qui incarnent cet idéal familial et qui lui ont dédié une grande partie de leur existence.

Pour conclure, je voudrais rappeler le rôle crucial de l'UNAF, partenaire permanent des pouvoirs publics dans la conduite de la politique familiale française. Pour le renforcer, je demande au Gouvernement d'étudier rapidement avec vous la possibilité de constituer des unions régionales. Cela permettra de faciliter votre action et de lui donner une efficacité supplémentaire, au service des familles de notre pays. A travers cette évolution, je veux aussi témoigner la reconnaissance de la France pour l'action exemplaire que mènent les militants et les bénévoles qui, partout en France, s'impliquent chaque jour au service des familles.

Je vous remercie.